



RAPPORT ANNUEL 2023

Sommaire

PARTIE A : BILAN 2023.....	3
1. RAPPEL DU CONTEXTE	3
2. LES APPORTS :.....	3
3. LES EXPEDITIONS	4
4. ORGANISATION	6
5. COMMUNICATION	6
6. LES ENTREES AU CENTRE DE TRI.....	7
A) TONNAGES	7
B) QUALITE ET NATURE DES DECHETS ENTRANTS.....	8
7. LES SORTIES AU CENTRE DE TRI.....	10
A) TONNAGES	10
B) EVOLUTIONS DE TRI EN 2023	11
C) PERFORMANCES DE TRI	11
8. VOLET FINANCIER	14
A) LES COUTS SUPPORTES PAR ALLIER TRI	14
B) LES RECETTES PERÇUES PAR ALLIER TRI.....	15
C) BILAN FINANCIER	18
PARTIE B : PERSPECTIVES 2024.....	18

PARTIE A : Bilan 2023

1. Rappel du contexte

ALLIER TRI est une société publique locale créée le 28 avril 2016. Elle est dotée d'un capital social de 750 000 € (suite à modifications statutaires – délibération du 25 mars 2021) qui a été apporté par ses cinq actionnaires : SICTOM de Cérilly, SICTOM Nord Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise, SICTOM Sud Allier et Vichy Communauté.

L'objet social de la société est l'étude, la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du centre de tri départemental situé sur la commune de Chézy.

ALLIER TRI a souscrit un contrat de conception, réalisation, exploitation et maintenance avec le groupement IHOL / Eiffage / Imholz.

Le centre de tri a reçu ses premières tonnes le 25 mars 2019. Il fonctionne à pleine charge depuis le 1^{er} mai 2019.

Après une phase de mise en service industriel, le centre de tri est entré en phase exploitation le 1^{er} mars 2020, pour une durée de 6 ans (éventuellement reconductible deux fois un an).

2. Les apports :

Les **apports au centre de tri** concernent la **collecte sélective** (en sac ou vrac) et des cartons de déchèterie. Ils sont effectués en BOM, FMA ou en bennes.

Ces apports sont encadrés par les contrats suivants :

- Concession de services avec le SICTOM Nord Allier d'une durée de 25 ans, signée le 05/03/2018,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Région Montluçonnaise d'une durée de 25 ans, signé le 28/02/18,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Sud Allier d'une durée de 25 ans, signé le 23/03/18,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM de Cérilly d'une durée de 25 ans, signé le 04/04/18,
- Contrat de prestation de service avec Vichy Communauté d'une durée de 25 ans, signé le 18/04/18,
- Contrat annuel avec COVED pour des déchets issus du territoire départemental.

Seuls le SICTOM NORD Allier et le SICTOM Sud Allier apportent leurs cartons de déchèteries au centre de tri. Les cartons issus des déchèteries du SICTOM de Cérilly, du SICTOM de la Région Montluçonnaise et de Vichy Communauté ne transitent pas par le centre de tri. Ils sont néanmoins gérés par ALLIER TRI, permettant une équité de traitement entre chaque collectivité.

Pour les SICTOM de Cérilly et de la Région Montluçonnaise, ALLIER TRI a signé un contrat de reprise et de prestation de mise en balles avec PAPREC/COVED.

Pour Vichy Communauté, la gestion de la déchèterie n'étant pas réalisée en gestion directe, le contrat est resté au niveau de la collectivité.

3. Les expéditions

Plusieurs évolutions ont eu lieu au niveau des expéditions :

- Au 1^{er} janvier 2023, le flux film a changé : il s'agit dorénavant d'un flux développement souple, acceptant tous les films et plus uniquement les films PE,
- Au 1^{er} janvier 2023, ALLIER TRI n'a plus eu le choix pour la reprise des films et du mix plastique : la reprise est obligatoirement faite par l'éco-organisme, CITEO.
- Le centre de tri a changé son fonctionnement en mai 2023 pour produire du flux développement, PET clair et mix PE/PP en lieu et place du mix plastique.

Le centre de tri produit depuis mai 2023 :

- Du mix fibreux (mélange papiers/cartonnettes),
- Un flux développement rigide,
- Un flux PET clair (bouteilles et flacons)
- Un mix PE/PP,
- Un flux développement souple,
- Des ELA (briques alimentaires),
- Des cartons,
- De l'aluminium
- Et des refus de tri.

Ces déchets triés sont évacués en FMA, le transport étant à la charge du repreneur. Seuls les refus de tri sont transportés en compacteurs, à la charge d'ALLIER TRI.

Des contrats avaient été passés avant la mise en service du centre de tri entre les collectivités et les filières pour les matières suivantes :

- VALORPLAST pour le PET clair et le mix PE/PP,
- ARCELOR pour l'acier,
- AFFIMET pour l'aluminium
- Et REVIPAC pour les ELA.

Les recettes de ces matières demeurent aux collectivités, sauf pour les emballages plastiques : pour ce flux, les contrats restent bien portés par les collectivités mais les recettes sont perçues par ALLIER TRI.

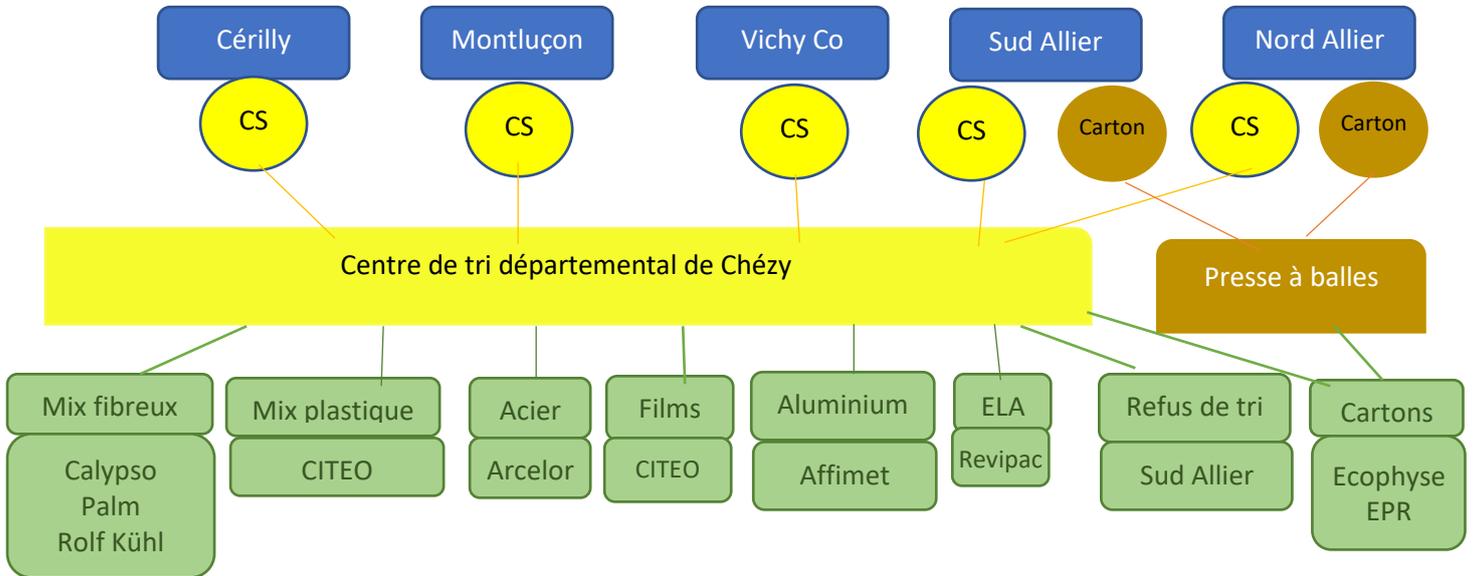
ALLIER TRI a validé des contrats de reprise avec :

- Rolf Kühl, (mix fibreux),
- Calypso (mix fibreux),
- PALM (mix fibreux)
- EPR (cartons),

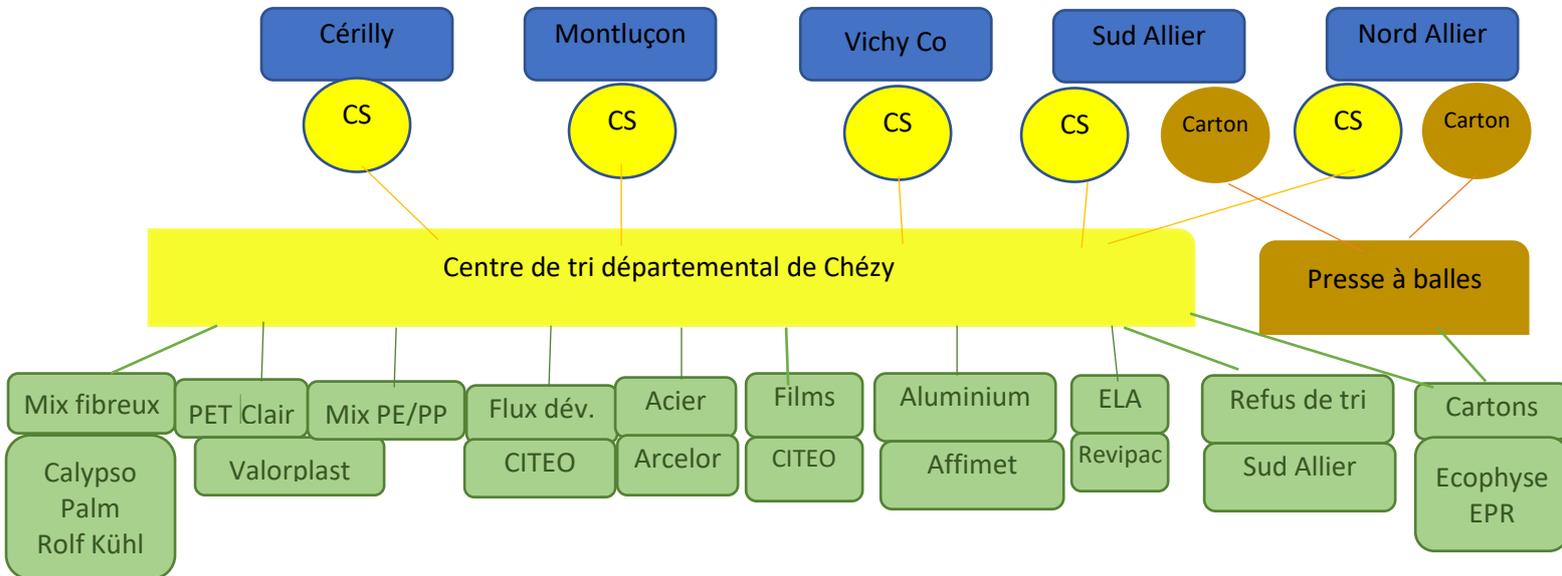
- PAPREC (cartons de déchèterie).

Quant aux refus de tri, le transport est assuré par VEOLIA dans le cadre du marché d'exploitation suite à l'avenant n°2 et le traitement par incinération est assuré par le SICTOM Sud Allier.

Situation du 1^{er} janvier 2023 au 31/05/2023



Situation depuis le 01/06/2023



4. Organisation

ALLIER TRI est une société anonyme avec conseil d'administration, qui élit son président et nomme son directeur général.

En 2023, comme c'est le cas depuis 2018, Madame RENAUD Jackie assume les fonctions de directrice générale. Elle est accompagnée dans ses fonctions par quatre directeurs délégués : Rémi BOROWIAK, Thierry GAUDET, Christine MORIN et François DARD.

L'exploitation du centre de tri a été confiée à un prestataire IHOL Exploitation, filiale de VEOLIA. Le rapport de ce prestataire est joint en annexe.

En dehors de la directrice générale, ALLIER TRI ne dispose pas de personnel.

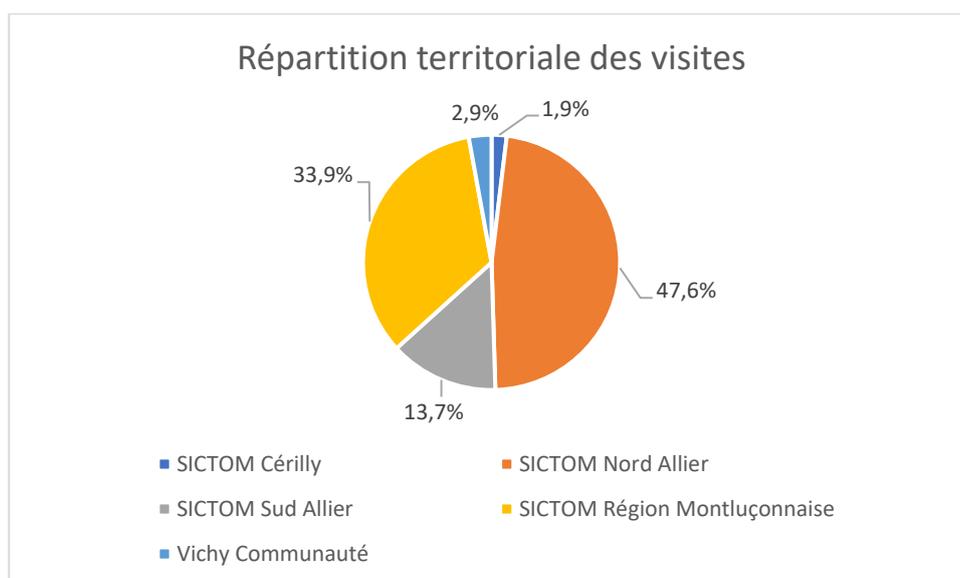
Quelques chiffres 2023 :

- 130 factures établies, pour un montant total de 3 265 562.35 €HT.
- Environ 500 personnes ont visité le centre de tri,
- 11 réunions de comité de direction, 2 conseils d'administration et 1 assemblée générale.

5. Communication

ALLIER TRI a réalisé une journée portes ouvertes à l'occasion des journées du Patrimoine, qui ont rencontré moins de succès que l'année précédente. Toutefois, on sent un fort engouement autour du centre de tri compte tenu du nombre de sollicitations pour le visiter.

Nous pouvons noter la provenance de ces visiteurs ainsi :



Le SICTOM Nord Allier reste l'origine prédominante, mais le SICTOM Région Montluçonnaise a vu de nombreux jeunes venir visiter le site (80 collégiens).

6. Les entrées au centre de tri

a) Tonnages

Depuis 2018, les tonnages de **collecte sélective** ont suivi l'évolution suivante :

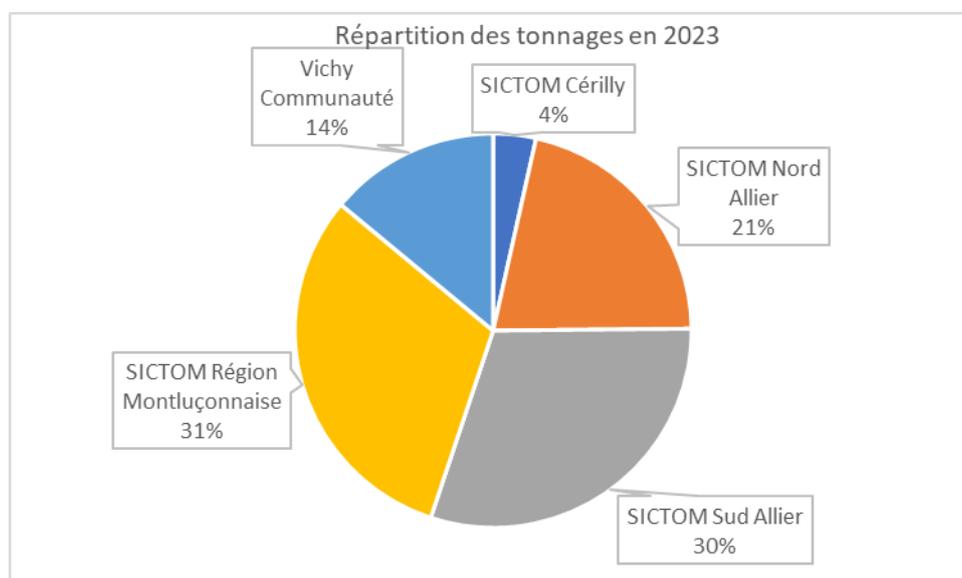
En tonnes	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte sélective	21041	21396	22506	21677	21081
<i>soit une évolution annuelle</i>	16,1%	1,7%	5,2%	-3,7%	-2,7%

En 2023, les tonnages collectés ont continué de baisser. Néanmoins, par rapport à la situation avant la mise en service du centre de tri, les tonnes ont augmenté de plus de 3 000 tonnes en entrée.

Ces apports proviennent des cinq collectivités du département de l'Allier :

En tonnes	2019	2020	2021	2022	2023
SICTOM Céryilly	807	787	787	743	733
SICTOM Nord Allier	4545	4489	4734	4611	4504
SICTOM Sud Allier	6089	6341	6735	6451	6379
SICTOM Région Montluçonnaise	6795	6763	7108	6900	6526
Vichy Communauté	2805	3016	3142	2972	2939

La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, corrélée à une campagne de communication massive et commune sur le département de l'Allier, a permis une hausse conséquente des apports. Néanmoins, nous pouvons constater que les hausses ne sont pas les mêmes sur tous les territoires. Les collectivités où l'augmentation est plus conséquente ont par ailleurs modifié leurs schémas de collecte : ces 3 collectivités (Céryilly, Sud Allier et Région Montluçonnaise) ont développé une collecte en porte à porte, ce qui a également contribué à amplifier le geste de tri.



Néanmoins, l'évolution est à la baisse en 2023, alors que des campagnes de caractérisations des ordures ménagères montrent la présence d'emballages et papiers qui pourraient venir au centre de tri.

Le département de l'Allier voit globalement une stagnation voire une baisse de population. L'évolution du ratio de collecte par habitant est en baisse par rapport à 2022 :

	2022			2023		
	Population	Tonnages collecté en kg/hab/an	Ratio déduction des refus (kg/hab/an)	Population	Tonnages collecté en kg/hab/an	Ratio déduction des refus (kg/hab/an)
SICTOM Cérimly	10 706	69,4	57,32	10 684	68,6	57,98
SICTOM Nord Allier	83 157	55,4	48,93	82 743	54,4	48,64
SICTOM Sud Allier	98 567	65,4	55,86	98 592	64,7	55,20
SICTOM Région Montluçonnaise	101 917	67,7	57,85	101 177	64,5	53,90
Vichy Communauté	46 195	64,3	55,68	46 195	63,6	53,12
TOTAL CS	340 542	63,7	54,78	339 391	62,1	53,02

Si le ratio de collecte par habitant a fortement progressé entre 2018 et 2021, il est en recul sur les 2 dernières années.

Il en est de même pour le « ratio déduction des refus » où les refus de tri sont déduits de la performance 2023.

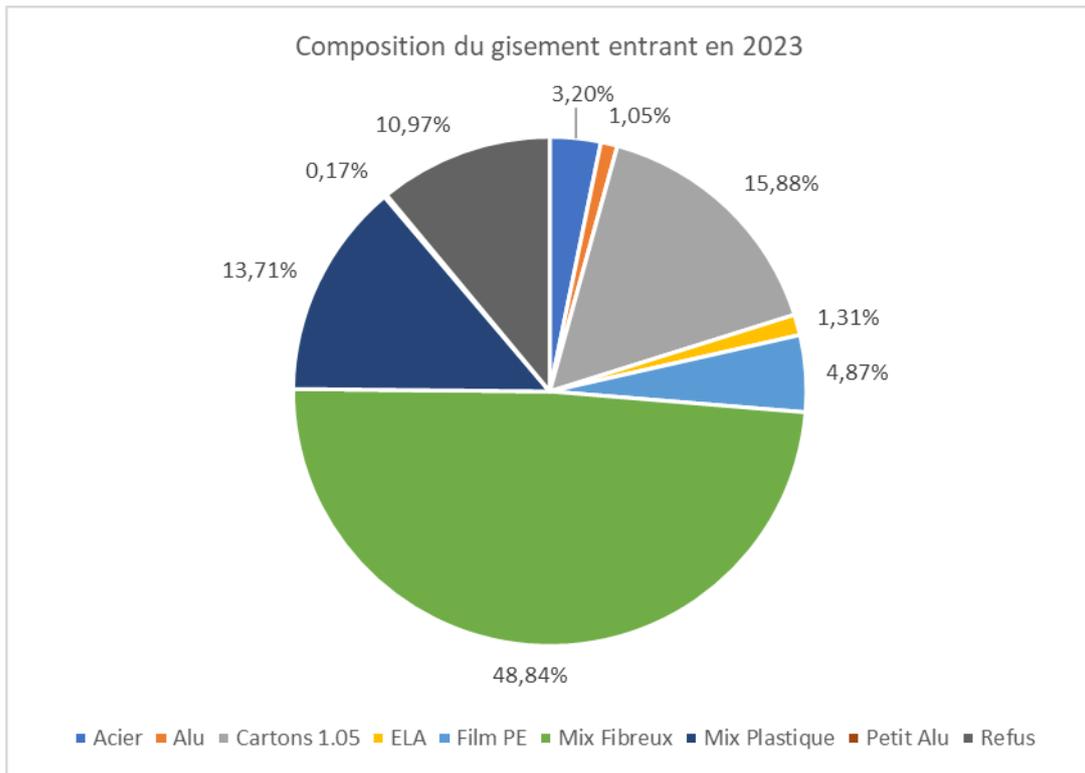
En sus de la collecte sélective, 1 417 tonnes de cartons sont entrées au centre de tri pour être mises en balles, en provenance des déchèteries des SICTOM Nord Allier (782t) et Sud Allier(574t) et de la collecte de cartons organisée par le SICTOM Nord Allier. 61 tonnes ont été apportées par l'opérateur COVED. L'apport des cartons est en léger recul (-65 t).

Dans les déchèteries de Cérimly ce sont 61 tonnes de cartons qui ont été récupérées pour être mises en balles par PAPREC. Le SICTOM de la Région Montluçonnaise en compte 486 tonnes. Ces tonnages sont stables par rapport à 2022.

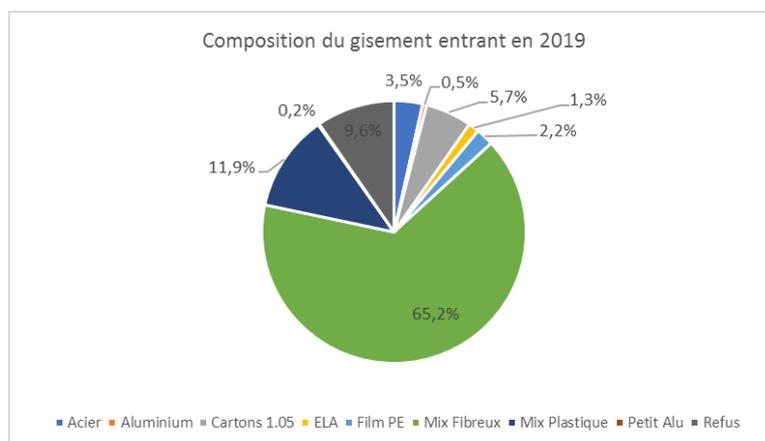
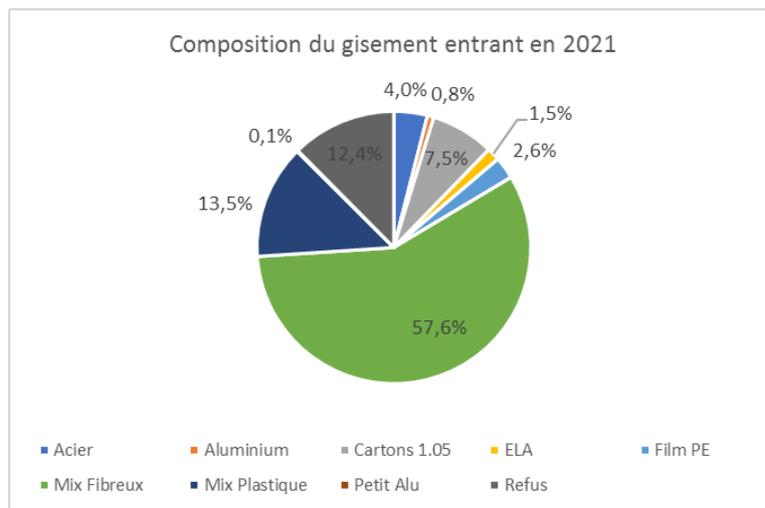
b) Qualité et nature des déchets entrants

La composition moyenne du gisement est déterminée à partir des 18 caractérisations réalisées en entrée de site par flux et par collectivité.

En 2023, nous avons trouvé la composition moyenne suivante :



Pour mémoire en 2019 et 2021, nous avons noté :



En 2023, on note une baisse de la part des refus de tri, liée vraisemblablement à l'élargissement à la reprise de tous les films par les repreneurs et plus uniquement les films PE. En effet, ces films étaient comptabilisés en « valorisables non recyclables » et par conséquent intervenaient dans le total des refus.

La baisse des refus de tri est notable pour toutes les collectivités en 2023.

La part du mix fibreux a nettement diminué depuis 2019 : de 65% en 2019, elle ne représente en 2023 que 48,8%. Cela explique notamment la diminution des tonnages en entrée. Ce changement pourrait encore s'accroître avec la fin programmée des publicités papier.

La diminution du fibreux en entrée entraîne nécessairement une baisse du tonnage. Cependant, le volume à traiter reste le même voire augmente légèrement. La baisse de densité n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du centre de tri.

7. Les sorties au centre de tri

a) Tonnages

Le tableau ci-après détaille sur 3 années les tonnages expédiés chez les repreneurs, et les stocks au 31/12 permettant de déduire la production pour chaque matériau.

En tonnes	2021			2022			2023			Ecart 2023/2022
	Expédiés	Stock au 31/12	Produits	Expédiés	Stock au 31/12	Produits	Expédiés	Stock au 31/12	Produits	
Acier	777,2	20	774,2	730,47	12	722,47	765,4	12	765,4	5,9%
Aluminium	119,46	33,818	115,186	119,58	21,5	107,262	101,86	4	84,36	-21,4%
Cartons	2248,98	48,771	2260,32	2429,56	59,2	2439,989	2128	77	2145,8	-12,1%
ELA	249,18	6,093	243,266	249,46	18,1	261,467	250	37	268,9	2,8%
Films	473,94	54,06	491,814	473,46	40,6	460	810,56	54	823,96	79,1%
Mix fibreux	12093,62	117,907	12101,6	11980,7	58,1	11920,923	11007,14	117	11066,04	-7,2%
Mix plastique	2394,64	87,02	2441,62	2394,64	8,2	2315,82	2095,9	148	2235,7	-3,5%
Refus de tri	3026,27	11,00	3025,26	3013,87	21,00	3023,87	3077,5	20	3076,5	1,7%

On note une baisse marquée des expéditions d'aluminium (-21%). Cette baisse est liée à l'absence de roue polaire sur un mois car elle avait été endommagée et ne fonctionnait plus. Pour pallier cette baisse de production, ALLIER TRI a acquis une 2^{ème} roue polaire neuve, permettant en cas de panne de l'équipement de faire un remplacement de manière beaucoup plus rapide sans attendre l'envoi et la réparation de la roue polaire.

Les cartons (hors cartons de déchèterie) et le mix fibreux sont en baisse entre 2022 et 2023.

La très forte progression des films est liée au changement de standard passant du « films PE » au « flux développement souple ». Les films qui n'étaient pas acceptés avant ce changement de standard étaient comptabilisés en « valorisables non recyclables » et représentaient environ 2% de l'entrant, soit 400 t annuellement. L'augmentation des films envoyés en recyclage est donc liée à ce changement de standard.

Malgré la baisse de la part des refus en entrant, malgré le changement de standard, la part des refus sortants augmente, vraisemblablement lié au process.

b) Evolutions de tri en 2023

Au 1^{er} janvier 2023, l'exploitant a procédé à des modifications de réglage sur les trieurs optiques pour envoyer tous les films dans le flux développement souples et plus uniquement les films PE.

Ces nouveaux standards vont permettre aux collectivités d'obtenir un soutien sur environ 400 tonnes de plastique qui étaient jusqu'alors soutenus dans les refus (le montant de soutien diffère).

En mai 2023, ALLIER TRI a fait le choix de passer au flux en développement. Au lieu de produire un mix plastique regroupant tous les plastiques rigides, il s'agissait de produire 3 flux :

- PET clair bouteilles et flacons,
- Mix PE/PP
- Flux développement rigide

Ce principe de tri poussé était une adaptation du tri poussé prévu au marché. Les flux triés diffèrent légèrement de ce qui était prévu initialement.

Ce changement de tri devait profiter aux collectivités (pas de réfaction de soutien sur les tonnages du flux développement) et à ALLIER TRI (recettes plus conséquentes).

Pour ALLIER TRI, le coût d'investissement a été relativement modeste (55 000 €). Le surcoût d'exploitation s'est élevé à 78 446 € sur l'année 2023. Cependant, les recettes supplémentaires de la SPL n'ont pas été aussi importantes (51 789€) qu'espéré puisque les tonnages détournés du flux développement sont bien plus faibles que ce qui était initialement prévu et les cours du plastique sont relativement peu élevés.

On note ainsi que 25% du flux développement rigide est du PET clair.

Ces changements de standard et de tri ont ainsi apporté des soutiens majorés aux collectivités, mais ont compliqué l'exploitation du centre de tri (difficultés d'exploitation rencontrées tout au long de l'année) et pénalisé financièrement ALLIER TRI.

c) Performances de tri

Suite à ces évolutions le prestataire devait fournir de nouvelles performances à respecter ce qu'il n'a pas fait à ce jour. L'évolution en 2024 permettra de fixer de nouvelles performances.

Le marché d'exploitation passé avec IHOL prévoit l'atteinte d'un certain nombre de performances :

- Le taux de disponibilité a diminué compte tenu de nombreux arrêts liés à des bourrages et à des difficultés sur les stockeurs tampons.
- La capacité de tri doit être de 7tonnes par heure. Elle a été constatée de 6,4 t/h sur l'année.

- Le taux de freinte doit être de 1%. Il est de 2.5%.
- La consommation électrique doit être inférieure à 68 kWh/tonne. Elle a été de 54.3 kWh/t.

La capacité de tri a diminué en 2023 pour de multiples raisons. En effet, le centre de tri s'est révélé moins performant depuis le passage au flux développement souple. Ce passage fait circuler les films dans le process, générant plus de bourrages : l'aéraulique n'est pas assez dimensionné pour capter tous les films.

La mise en route des stockeurs tampon s'est faite dans la difficulté et avec de nombreux arrêts. La programmation de ces box a permis de remédier à ces difficultés au dernier trimestre 2023.

Enfin, la diminution du fibreux baisse la densité des volumes entrants, ce qui a un impact sur la capacité de tri, difficilement chiffrable.

Le taux de freinte reste important.

Le marché prévoit également des performances de captation sur les différentes matières. Le calcul est défini dans les pièces du marché : il s'agit du tonnage envoyé en filière pour le matériau considéré divisé par le tonnage estimé (en appliquant le pourcentage moyen des caractérisations multiplié par le tonnage entrant), en soustrayant le stock de l'année précédente et en additionnant le stock restant.

Le tableau ci-après récapitule les engagements du candidat sur les taux de captation, avec le taux de captation calculé selon la formule du marché. La dernière colonne présente le taux de captation défini par CITEO (tonnage expédié divisé par le tonnage expédié auquel on a ajouté le tonnage du matériau contenu dans les refus) :

En 2022 :

	Engagement	Captation selon marché	Captation CITEO
Mix fibreux	97%	105,0%	96,9%
Mix plastique	98%	82,6%	87,6%
Cartons	97%	141,0%	100,0%
ELA	91%	85,2%	89,2%
Acier	98%	106,2%	98,3%
Alu	97%	84,2%	89,8%
Films	85%	83,6%	82,7%

En 2023 :

2023	Engagement	Captation selon marché	Captation CITEO
Mix fibreux	97%	116,5%	96,4%
Mix plastique	98%	82,0%	88,0%
Cartons	97%	109,1%	100,0%
ELA	91%	89,6%	93,6%
Acier	98%	108,3%	93,6%
Alu	97%	57,3%	79,7%
Films	85%	45,4%	86,5%

Ce tableau met en avant que les formules retenues dans le marché d'exploitation posent souci puisque le centre de tri « produirait » certaines matières. Le calcul « CITEO » semble plus proche de la réalité. Néanmoins, c'est la formule prévue au marché qui fait foi auprès du titulaire.

L'exploitant respecte parfaitement ses engagements pour le mix fibreux et le carton.

Par contre, pour les autres flux, le titulaire est assez éloigné de ses engagements. Il est à noter que la captation s'est améliorée par rapport à l'année précédente. Le risque à ne viser que le taux de captation touche la qualité des balles et le taux de pureté.

Au niveau des puretés nous obtenons les résultats suivants sur l'année :

Taux de pureté (%)	Mix fibreux	Mix plastique	ELA	Acier	Alu	Films	Refus
2020	92,50%	93,60%	91,20%	95,10%	87,80%	87,30%	57,90%
2021	94,97%	94,80%	90,48%	96,98%	89,91%	77,40%	70,89%
2022	95,90%	95,96%	93,23%	91,76%	85,60%	88,30%	71,00%
2023	95,71%	95,09%	87,28%	93,59%	93,84%	91,59%	71,01%
Standard	95%	95%	95%	95%	45%	95%	

Pour les nouveaux flux, sur 6 mois la qualité suivante a été obtenue :

- PET clair : 97.6%
- Mix PE/PP : 85.62 %
- Flux développement : 63.52% (et 88.9% en intégrant le PET clair présent dans le flux développement).

Ces mesures de pureté proviennent des caractérisations effectuées chaque mois sur les matières sortantes.

On note que les standards sont respectés pour le mix fibreux et le mix plastique, ainsi que pour l'aluminium. Pour l'acier, on repasse sous le standard alors qu'on l'atteignait auparavant. La présence de refus (notamment des imbriqués) explique cette baisse de qualité. Pour les ELA, on note une nette dégradation de la pureté.

La qualité du mix PE/PP n'est pas satisfaisante.

Le taux de valorisables restant dans les refus est resté stable sur les 3 dernières années, mais demeure élevé.

Compte tenu des difficultés de fonctionnement du centre de tri et les évolutions apportées au centre de tri, il est difficile d'appliquer les pénalités prévues au marché puisque le titulaire s'est désengagé de certaines performances suite au passage au tri poussé des plastiques

Néanmoins, les pénalités prévues sur la reprise matériaux (liée à la qualité de la production) ont été appliquées pour un montant global de 12 497.86 €

8. Volet financier

a) Les coûts supportés par ALLIER TRI

- **Collecte sélective :**

Les coûts supportés par ALLIER TRI relatifs à la collecte sélective sont répertoriés dans le tableau ci-après. Ces coûts ne concernent que l'exploitation du centre de tri, sans les frais de gestion d'ALLIER TRI.

	2023	2022	2021
Emprunts	826 701,20 €	831 027,00 €	835 353,23 €
Exploitation	1 864 809,98 €	1 580 761,07 €	1 543 358,36 €
Refus de tri	589 013,72 €	517 083,58 €	440 228,39 €
Pesées	16 640,00 €	15 695,00 €	15 090,00 €
Loyer et taxes	17 832,00 €	17 808,00 €	17 580,00 €
TOTAL	3 317 019,90 €	2 962 374,65 €	2 851 609,98 €
€/t	157,35 €	136,64 €	126,70 €

Ne sont pas compris dans les coûts présentés ci-dessus les coûts relatifs à la mise en balles de cartons (hors ceux présents dans la collecte sélective) ni les frais fixes et de personnel de la SPL ALLIER TRI.

On note une progression des frais relatifs à l'exploitation de 284 048 €, soit 18%. C'est lié à l'avenant n°4 qui a augmenté la part fixe réglée à l'exploitant dans le cadre du tri poussé des plastiques (+78 k€) et à la convention d'imprévision de 193 k€.

Les frais relatifs aux refus de tri ont augmenté de 14%, en raison de la progression des tarifs d'incinération.

Le coût ramené à la tonne est par conséquent sur l'année 2023 de 157.4€/t contre 136.6 € par tonne de collecte sélective entrant au centre de tri en 2022.

- **Cartons**

Les coûts supportés par ALLIER TRI pour les cartons sont les suivants :

	2023	2022	2021
Cartons centre de tri	31 108,76 €	31 841,95 €	30 876,90 €
Cartons PAPREC	23 924,46 €	32 877,70 €	30 116,90 €
TOTAL	55 033,22 €	64 719,65 €	60 993,80 €
€/t	28,90 €	31,82 €	29,79 €

Le coût de mise en balles du carton est moins élevé au centre de tri (22.02 €/t) qu'en dehors (40€/t).

Globalement, le coût de mise en balles a diminué (en raison d'un tonnage plus faible en déchèteries).

1 417 tonnes de cartons ont été mises en balles au centre de tri, 547 en dehors.

b) Les recettes perçues par ALLIER TRI

Les recettes perçues par ALLIER TRI ont deux provenances bien distinctes : les collectivités ou les repreneurs.

- **Les collectivités**

Les collectivités paient une part fixe pour le tri de leur collecte sélective, quels que soient les tonnages apportés au centre de tri. Au 1^{er} avril 2021, cette part a progressé de 2€ par an et par habitant. Hormis la révision de prix prévue aux contrats, la part fixe est restée stable en 2022 et en 2023.

En sus de cette part, les collectivités paient les refus de tri (transport et traitement).

Le tableau ci-après récapitule par collectivités les montants payés, en part fixe ou pour les refus de tri. La dernière colonne présente le coût à la tonne entrante de chaque collectivité.

	Part fixe	Refus de tri	Total	€ HT/t	Rappel 2022	Rappel 2021
Cérilly	69 104,10 €	19 419,69 €	88 523,79 €	120,77 €	120,33 €	103,17 €
Nord Allier	655 980,00 €	73 232,46 €	729 212,46 €	161,90 €	156,33 €	134,82 €
Région Montluçonnaise	654 849,00 €	127 451,88 €	782 300,88 €	122,64 €	124,77 €	99,70 €
Sud Allier	654 849,00 €	163 752,61 €	818 601,61 €	125,44 €	112,99 €	98,49 €
Vichy co	304 578,30 €	57 798,29 €	362 376,59 €	123,30 €	119,30 €	97,54 €
TOTAL	2 339 360,40 €	441 654,93 €	2 781 015,33 €	131,92 €	126,83 €	106,54 €

Les montants payés par les collectivités sont en augmentation : +57 k€ en part fixe, lié la variation de prix qui est limitée à 2.5%. La part des refus de tri est cependant en diminution : -26 k€ pour les refus de tri. Cette baisse est liée à une diminution des tonnages réaffectés aux collectivités en fonction des caractérisations d'entrée. La baisse est également liée à une baisse de la TGAP en fin d'année (respect de l'obligation d'un maximum de 35% de refus de tri dans les emballages et papiers).

Une étude devra se pencher sur l'écart entre les tonnages réels de refus de tri et ceux facturés, l'écart étant de plus en plus important.

Le coût moyen pour l'habitant s'établit donc à près de 132€ la tonne entrante, refus de tri compris. L'évolution est de l'ordre de 4%, correspondant à une augmentation de 2.5% de la part fixe et une diminution des tonnages en entrée.

On note aussi une disparité entre les clients d'ALLIER TRI : certaines collectivités ont un coût de l'ordre de 120 à 125€ par tonne entrante alors que le SICTOM Nord Allier est à près de 162€. Ces écarts s'expliquent par les performances qui diffèrent des collectivités : plus elles apportent au centre de tri et plus c'est propre moins les collectivités paient à la tonne. Par ailleurs, la problématique de modulation de coût des transports a induit un coût fixe plus élevé pour le SICTOM Nord Allier que pour les autres collectivités venant au centre de tri.

On note des variations différentes entre collectivités : les SICTOM de Cérilly et de la Région Montluçonnaise ont un coût à la tonne en baisse car un effort a été effectué sur le taux de refus. Vichy Communauté et le SICTOM Nord Allier augmente légèrement. Le SICTOM Sud Allier augmente toutefois plus nettement (+5.6€/t) en raison d'une hausse des refus de tri.

Le coût de tri demeure globalement plus bas pour les collectivités que celui payé par ALLIER TRI (30 €/t).

Sur l'exercice 2022/2023, les recettes matières ayant dépassé 775 000€, des remises de fin d'année ont été attribuées aux clients. Le tableau ci-après présente le coût supporté déduction de ces remises ainsi que le coût à la tonne :

	Coût annuel	Remise fin année	Total	€ HT/t
Cérilly	88 523,79 €	2 167,09 €	86 356,70 €	117,81 €
Nord Allier	729 212,46 €	16 832,47 €	712 379,99 €	158,17 €
Région Montluçonnaise	782 300,88 €	19 951,73 €	762 349,15 €	119,51 €
Sud Allier	818 601,61 €	20 629,83 €	797 971,78 €	122,28 €
Vichy co	362 376,59 €	9 350,70 €	353 025,89 €	120,12 €
TOTAL	2 781 015,33 €	68 931,82 €	2 712 083,51 €	128,65 €

En imputant les remises de fin d'année, globalement les collectivités ont payé 128.65€ la tonne de collecte sélective à ALLIER TRI.

- **Les recettes matières**

Les recettes matières proviennent de la vente du mix fibreux, des cartons et du mix plastique.

Depuis la mise en service du centre de tri, les prix à la tonne de la vente matières a beaucoup évolué, passant même par des valeurs négatives.

La courbe ci-après montre l'évolution des cours depuis la mise en service du centre de tri :

EVOLUTION DU COÛT MOYEN DE REPRISE CARTONS



EVOLUTION DU COÛT MOYEN DE REPRISE MIX FIBREUX



Ces courbes montrent combien les prix sont volatiles. Après une année 2021, avec des cours exceptionnellement hauts, l'année 2022 a commencé sur la même lignée. Mais les cours se sont effondrés à l'été 2022. Depuis, les prix semblent plus stables.

Les recettes perçues par ALLIER TRI sont résumées dans le tableau ci-après :

	Calypso	EPR	Rolf Kühl	Palm	Valorplast	Hors centre de tri	TOTAL	€/t sortant	2022	2021	2020
Cartons	22 755,91 €	161 833,40 €	- €		- €	192,60 €	184 781,91 €	45,87 €	115,80 €	145,49 €	53,00 €
Mix fibreux	85 957,93 €	- €	143 818,47 €	79 008,70 €	- €		308 785,10 €	27,90 €	88,69 €	105,16 €	22,00 €
Plastiques	- €	- €	- €		86 301,91 €	- €	86 301,91 €	38,60 €	95,33 €	7,37 €	- €
TOTAL	108 713,84 €	161 833,40 €	143 818,47 €		86 301,91 €	192,60 €	579 868,92 €				

L'année 2023 est en retrait au niveau de la reprise matières : les prix ont été globalement stables mais à des prix bas.

A titre d'exemples, la vente des cartons de déchèteries des SICTOM de la Région Montluçonnais et du centre de tri n'a rapporté que 192 € sur l'année.

Les 1 417 tonnes de cartons de déchèterie du SICTOM Sud Allier et Nord Allier ont rapporté 73 783 €.

Le mix fibreux s'est vendu en moyenne à 27.90 € la tonne, se rapprochant de son plus bas niveau de 2020.

Le plastique a connu des recettes grâce au passage au tri poussé. La recette de 86 300 € se répartit en 6 840 € de mix PE/PP (20€/t) et 79 460 € de PET clair (177 €/t).

Ces valeurs restent modestes.

c) Bilan financier

Le tableau ci-après présente le bilan financier du centre de tri et de la mise en balles et vente des cartons de déchèterie (hors frais de gestion d'ALLIER TRI) :

	2020	2021	2022	2023
Dépenses	2 401 900,14 €	2 851 609,98 €	2 962 374,65 €	3 317 019,90 €
Recettes	2 212 312,50 €	4 381 006,88 €	4 632 079,57 €	3 360 884,25 €
Total	- 189 587,64 €	1 529 396,90 €	1 669 704,92 €	43 864,35 €

Les dépenses ont été supérieures en raison des augmentations de prix (convention d'indemnisation).

Les recettes ont très nettement baissé (1.3 M€) : c'est lié à la baisse des recettes matières.

PARTIE B : Perspectives 2024

Des travaux d'amélioration du centre de tri seront réalisés en 2024.

Seront étudiés l'installation d'un bâtiment de stockage amont/aval et le risque incendie.

Les collectivités changent d'éco-organisme au 1^{er} janvier 2024. La reprise des deux flux développement sera effectué par ce nouvel éco-organisme qui sous-traite à Valorplast. Un nouvel outil de gestion sera mis en place par cet éco-organisme.

Les contrats de reprise matières resteront à Valorplast pour le PET clair et mix PE/PP. Pour le fibreux, la consultation effectuée en 2023 a permis de retenir Rolf Kühn, Ecophyse et Calypso pour le mix fibreux. EPR et Calypso disposeront du carton du centre de tri. Calypso disposera également du carton des déchèteries du SICTOM de Cérilly. PAPREC conserve les cartons de déchèteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise.

ANNEXES

Annexe 1 : rapport annuel 2023 de l'exploitant